

AVANTAGES DU TRANSFERT D'EMBRYONS

Amélioration génétique rapide:

L'avantage le plus évident pour l'éleveur est qu'il peut augmenter rapidement le nombre d'animaux issus de donneuses d'embryons qui possèdent les caractéristiques génétiques qu'il recherche. L'utilisation d'un programme de transfert embryonnaire entraînera une amélioration génétique plus rapide que celle réalisée en utilisant seulement l'insémination artificielle.

Nouveau matériel génétique avec peu de risques sanitaires:

Un producteur peut introduire du nouveau matériel génétique dans son troupeau en ne courant pratiquement aucun risque de transmission de maladies. Il a été prouvé que le transfert d'embryons, lorsqu'il est effectué selon les techniques spécifiques recommandées par l'IETS, élimine essentiellement tout risque de transmission de maladies.

Importation et exportation de génétique:

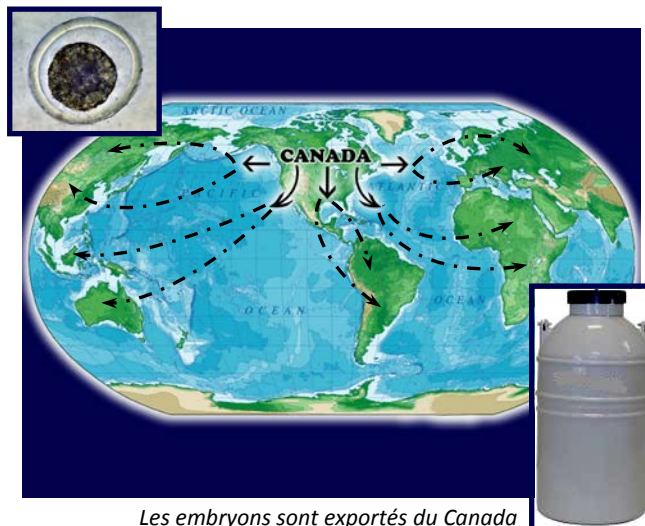
L'utilisation du transfert embryonnaire a réduit radicalement les coûts et a simplifié les opérations associées à l'importation et à l'exportation de matériel génétique. Des troupeaux entiers peuvent être transportés dans un biostat à un coût qui est souvent inférieur à celui du transport d'un seul animal.



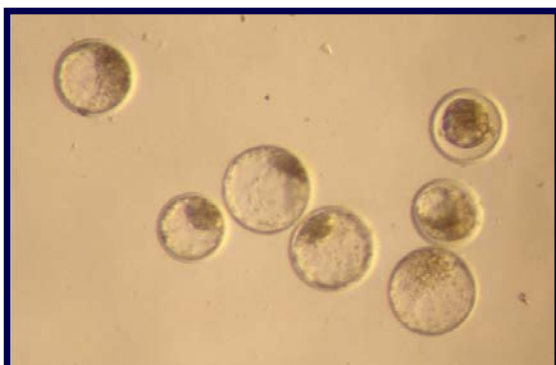
Une configuration typique pour la manipulation des embryons.

BUREAU CETA/ACTE

Canadian Embryo Transfer Association /
Association Canadienne de Transfert d'Embryons
C.P. 39, 595 County Road 44
Kemptville, Ontario, Canada K0G 1J0
Tél: 613-258-5944 (poste 313)
Télé: 613-258-3719
Courriel: CETA.ACTE@Gmail.com
Site Web: www.ceta.ca



Les embryons sont exportés du Canada vers de nombreux pays du monde.



CANADIAN EMBRYO TRANSFER ASSOCIATION



ASSOCIATION CANADIENNE DE TRANSFERT D'EMBRYONS



ASSOCIATION CANADIENNE DE TRANSFERT D'EMBRYONS

ÉNONCÉ DE MISSION:

L'Association Canadienne de Transfert d'Embryons (CETA/ACTE) est l'organisme national qui sert et représente les intérêts de ses membres et de l'industrie du transfert d'embryons. L'Association s'est engagée à assurer l'excellence et la promotion des technologies de transfert d'embryons au Canada et à l'étranger.



L'Association Canadienne de Transfert d'Embryons est une association à but non lucratif qui a été incorporée en 1984 dans le but d'unir les organismes et les individus, principalement des vétérinaires, engagés dans l'industrie du transfert d'embryons au Canada.

Le conseil d'administration et les membres de la CETA/ACTE ont établi des normes de performance et de conduite afin d'aider à protéger les utilisateurs de l'industrie du transfert embryonnaire et d'encadrer cette pratique sur le plan technique et éthique.

Le conseil d'administration est composé de dix administrateurs, dont huit sont des membres à part entière et deux sont des représentants non votants, l'un désigné par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et l'autre par l'Association canadienne de l'industrie du bétail et de la génétique (CLGA).



MEMBRES:

Le statut de membre à part entière, affilié ou étudiant est disponible pour ceux qui travaillent dans le domaine du transfert embryonnaire ou qui s'y intéressent.

SITE WEB: (www.ceta.ca)

Le site WEB de la CETA/ACTE est un outil utile pour les praticiens en transfert d'embryons et pour le public en général. Des renseignements tels que les statistiques sur le transfert embryonnaire au Canada, l'information sur les associations de race, une liste des membres certifiés, le Code de pratique et de l'information sur la biosécurité y sont affichés.



CONGRÈS ANNUEL:

La CETA/ACTE organise un congrès scientifique annuel qui permet aux participants de se tenir à la fine pointe des technologies en transfert embryonnaire et en reproduction des grands animaux.

CERTIFICATION:

La CETA/ACTE offre à ses membres une certification spécifique d'espèce. Celle-ci est une condition préalable à l'obtention de l'«accréditation» de l'ACIA nécessaire pour exporter des embryons du Canada.



Un praticien qui souhaite obtenir la certification de l'Association Canadienne de Transfert d'Embryons doit répondre à des exigences en matière de compétence et réussir les examens écrits et pratiques qui sont supervisés par des spécialistes qualifiés en transfert d'embryons et en reproduction. La certification est sujette à une révision annuelle, et à des exigences en matière de formation continue.

Les noms des praticiens certifiés par la CETA/ACTE sont listés par province dans la page des « Praticiens certifiés » dans le site Web de la CETA/ACTE.

OBJECTIFS:

- Présenter une voix unifiée pour les parties prenantes de l'industrie du transfert d'embryons dans la promotion de leurs intérêts et de leurs objectifs mutuels.
- Servir de source d'information pour l'industrie et le public.
- S'assurer que les normes établies par la CETA/ACTE sont connues et respectées par ses membres et qu'ils effectuent un travail de qualité selon les normes éthiques les plus élevées.
- Superviser le programme de certification des praticiens de façon à assurer leur compétence technique dans le cadre du programme d'approbation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).
- Offrir aux membres une formation continue et de l'information sur les questions courantes dans l'industrie du transfert embryonnaire.
- Fournir des directives (à savoir le « Code de pratique ») qui peuvent être consultées par les organismes de réglementation en tant que guide de la pratique du transfert d'embryons au Canada.
- Assurer la liaison entre les personnes œuvrant dans l'industrie canadienne du transfert d'embryons et l'ACIA, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), les associations de race, les organismes provinciaux qui attribuent les permis d'exercer aux vétérinaires, l'International Embryo Transfer Society (IETS) et autres organismes.
- Veiller au respect de l'ensemble des règlements et des exigences établis par les organismes susmentionnés.

